



Extrait de délibération

Bureau syndical

4 décembre 2017 – Parthenay

Identifiant
2017-12-03

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi quatre décembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 30 novembre 2017 Pouvoirs : 0
Nombre de délégués en exercice : 8 Absents, excusés : 2
Présents : 6 Votants : 6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

Convention Billetterie Affaires avec l'Agence Richou de Parthenay pour l'année 2018

Pour les besoins de l'activité de l'établissement, les collaborateurs sont amenés à faire des déplacements nécessitant l'achat de titres de transports, des réservations hôtelières ou des locations de véhicules.

Afin de faciliter la gestion de ces besoins, le Pays de Gâtine a sollicité les services de l'Agence Richou à qui elle confie la commande des services précités. Le mode de rémunération de l'agence repose sur la facturation de frais pour chacune des prestations fournies

Par délibération du 12 juin 2017, le bureau syndical a autorisé la signature de la convention Billetterie Affaires avec l'Agence Richou. Celle-ci est applicable pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2017 et est renouvelée tacitement jusqu'au 31 décembre 2018 selon les conditions tarifaires suivantes :

AERIEN (par billet)

France métropolitaine	Europe Proche Orient Afrique du Nord (Maghreb)	France DOM TOM Reste du monde
Court courrier	Moyen courrier	Long courrier
29,00 € HT	45,50 € HT	81 € HT < 1500 96 € HT > 1500

SNCF

France Aller simple	4,50 € HT
France Aller Retour	9,00 € HT
Etranger Aller simple	10,00 € HT
Etranger Aller Retour	20,00 € HT

Carte d'abonnement	30 € HT
Frais de modification sur le transport aérien	20 € HT
Frais de modification sur le transport SNCF	10 € HT
Frais de modification complexe	40 € HT
Frais de réservation ou modification voiture, hôtel	10 € HT
Frais d'annulation	10 € HT

Les membres du Bureau syndical prennent acte de cette reconduction pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 selon les tarifs mentionnés ci-dessus et autorisent le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD